

Séance ordinaire du 22 janvier 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-deuxième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre à dix-sept heures douze, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2024-00-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 par l'ajout de l'affaire suivante :

« Conseil

Demande au gouvernement du Québec pour le développement de logements sociaux à Lévis »

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-02

Demande au gouvernement du Québec pour le développement de logements sociaux à Lévis

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé, il y a plus d'un an, son nouveau *Programme d'habitation abordable Québec* chapeauté par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE dans la région, quatre projets, qui regroupent 182 unités de logement, ont été retenus dont trois à Québec et un à Lévis (*Umano*, phase 1) ;

ATTENDU QUE selon les règles du programme, les projets retenus doivent être prêts à construire dans un délai de 12 mois pour maintenir leur admissibilité à l'aide financière, et qu'en cas de défaut, les unités peuvent être attribuées à une autre organisation ;

ATTENDU QUE 41 projets ont été retenus à l'échelle de la province lors du premier appel de projets, et que depuis, un seul d'entre eux, pour 40 logements à Fermont sur la Côte-Nord, a pu démarrer, alors que tous les autres projets attendent d'avoir leur financement, leurs plans d'architecte, leurs entrepreneurs ou l'approbation de la municipalité ;

ATTENDU QUE les montages financiers sont très difficiles parce que le gouvernement ne paie pas une portion assez importante du coût de construction d'un logement, en ne couvrant que de 30 % à 38 % des coûts réels, alors que ça devait être au moins 45 % dans le *Programme d'habitation abordable Québec* ;

ATTENDU QUE la contribution municipale était de 15 % avec AccèsLogis, et que celle-ci dépasse désormais les 20 % avec le *Programme d'habitation abordable Québec*, ce qui rend plus difficile le financement des projets de construction ;

ATTENDU QU'en mettant les projets en concurrence lors d'un seul appel d'offres par an, le programme gouvernemental est surtout dédié au secteur privé, au détriment des coopératives d'habitation, des groupes communautaires, des groupes de ressources techniques et des organismes sans but lucratif qui s'occupent traditionnellement du logement social ;

ATTENDU QUE la Ville veut créer minimalement 1 000 nouveaux logements sur une période de 10 ans ;

ATTENDU QUE la Ville a créé un fonds de 19 200 000\$ cumulatif au cours des huit prochaines années afin de favoriser le développement du logement social et qu'elle a mis en place des mécanismes de remise de taxes afin d'accélérer les mises en chantier ;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir et que la Ville appuie les démarches du Front d'action populaire en réaménagement urbain et du GRT nouvel habitat, qui plaident en faveur de l'urgence de se doter d'un déploiement efficace du logement social dans toutes les régions du Québec ;

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la Société d'habitation du Québec le retour du programme *AccèsLogis* dans une version actualisée, ce qui contribuerait enfin à accélérer le développement du logement social sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-03

Période de questions

Environ 25 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2024-00-04

Approbation du procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du 11 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver le procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du conseil de la Ville tenues le 11 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-05

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 1^{er}, 4, 5 et 11 décembre 2023

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 1^{er}, 4, 5 et 11 décembre 2023 est déposé.

CV-2024-00-06

Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel

[Document d'aide à la décision GCH-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-05 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter la version actualisée de la *Politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement psychologique et sexuel*, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-07

Besoins de main-d'œuvre à la Direction générale

[Document d'aide à la décision GCH-2024-005-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-07 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction générale, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-005-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-08

Lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel
[Document d'aide à la décision GCH-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-08 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la lettre d'entente à intervenir avec un membre du personnel et d'autoriser le maire et la greffière cette lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-09

Ajustement à la structure de la Direction du développement économique et de la promotion et mouvements de main-d'œuvre
[Document d'aide à la décision GCH-2024-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-09 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser les modifications à la structure de la Direction du développement économique et de la promotion selon l'organigramme proposé, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2024-010.

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre requis, tels qu'ils sont présentés en annexe à cette fiche de prise de décision, et à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-10

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Oasis pour adultes handicapés de Lévis auprès de la Commission municipale du Québec (4010, rue Saint-Georges, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DAJSC-2023-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-10 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

Donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Oasis pour adultes handicapés de Lévis, concernant son immeuble situé au 4010, rue Saint-Georges, Lévis (Québec) G6W 1E9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-11

Rapport sur le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires du directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin

[Document d'aide à la décision GRE-2024-005](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des intérêts pécuniaires de la personne suivante, en conformité au *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé, à titre d'information :

- monsieur Jonathan Tanguay, directeur du Cabinet du conseiller désigné monsieur Serge Bonin, déposée le 19 décembre 2023.
-

CV-2024-00-12

Programmation partielle de travaux version numéro 4 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-15 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023 qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employées et employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre de ce programme.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 4, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision GEN-GAPP-2024-001, et de tous les autres documents exigés par le ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 4, telle qu'elle est jointe en annexe à cette fiche de prise de décision, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

D'autoriser la Direction du génie à présenter officiellement la programmation de travaux version no 4 au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-13

Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2023
[Document d'aide à la décision DEI-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2024-00-16 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'accepter le rapport des coûts d'entretien de la Route verte pour l'ensemble du territoire de la ville pour l'exercice financier 2023, tel qu'il est présenté en annexe à la fiche de prise de décision DEI-2024-001, selon les données au 20 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-14

Modification de la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la commission de développement social et communautaire »

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-18 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

De modifier la résolution CV-2021-06-38 « Nomination des membres de la Commission de développement social et communautaire » par le remplacement, à l'alinéa, de la désignation de madame Sasha Moeyensoon, au siège de représentante des groupes de population des femmes, par la désignation à ce siège de madame Marika Poulin, directrice du Centre femmes l'ancrage.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-15

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-19 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'accorder aux organismes de la communauté, l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues, telle qu'elle est précisée en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2024-001, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-16

Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2023-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-25 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renouveler le mandat de monsieur Jean-Marie Tanguay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans débutant le 7 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-17

Approbation du budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-26 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'approuver le budget 2024 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-18

Participation de la Ville à la seconde phase du projet OMH Umano (phase 2) en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-27 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'appuyer le dépôt par l'Office municipal d'habitation de Lévis du projet *OMH Umamo* (phase 2), pour 105 logements sociaux et abordables pour aînées et aînés autonomes dans l'arrondissement de Desjardins, en vertu du *Programme d'habitation abordable Québec*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-19

Revente du lot 6 544 499 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Les entrepôts de la rive-sud inc. (rue du Parc-Industriel, secteur Saint-Jean-Chrysostome)
[Document d'aide à la décision DEV-2023-101](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser la revente du lot 6 544 499 du cadastre du Québec par Développement Boucher Bhérer inc. à Les entrepôts de la rive-sud inc., aux conditions prévues à la clause 10 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 25 avril 2023 sous le numéro 27 974 249, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-20

Attribution d'un prêt à une entreprise
[Document d'aide à la décision DEV-2023-104](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder un prêt avec des conditions préférentielles à une entreprise, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-104.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-21

Renonciation à une clause résolutoire et pénale en faveur de 8719705 Canada inc. (terrain situé sur la rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision DEV-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De renoncer définitivement à l'exercice de la clause résolutoire et pénale prévue à la clause 11 de l'acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits de Lévis le 2 mars 2021, sous le numéro 26 105 979, les frais relatifs à tout document ou toute transaction afférente à être assumés par le propriétaire du lot 6 401 624 du cadastre du Québec, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-22

Avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec JCB construction Canada inc. et GIPD inc. (terrain situé à l'Innoparc, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'avenant numéro 2 à l'offre d'achat d'un terrain à des fins industrielles à intervenir avec JCB construction Canada inc. et GIPD inc. pour la vente des lots 4 851 376, 4 851 377, 4 851 378 et 4 851 379 du cadastre du Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-23

Aide financière à Pickleball Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2023-099-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 22 639 \$ à Pickleball Lévis inc. pour son projet d'ouverture d'un centre de tennis léger intérieur sur le territoire de la ville, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-24

Dépôt du Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2022

[Document d'aide à la décision APP-2024-012](#)

Le *Rapport annuel sur l'application du Règlement RV-2018-17-91 sur la gestion contractuelle 2022*, est déposé à titre d'information.

CV-2024-00-25

Option de renouvellement du contrat relatif à la fourniture et la livraison de béton préparé en usine

[Document d'aide à la décision APP-2023-251](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'exercer l'option de renouvellement d'une durée d'un an du contrat relatif à la fourniture et la livraison de béton préparé en usine, telle qu'elle est prévue à ce contrat (appel d'offres 2023-50-30), attribué par la résolution CV-2023-02-88, adoptée le 5 mai 2023, à compter du 15 avril 2024, pour une dépense totale estimée à 285 858,30 \$, avant TPS et TVQ, incluant les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-26

Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur

[Document d'aide à la décision APP-2024-008](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-50 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à la caractérisation des émissions atmosphériques et le suivi du bon fonctionnement du système de mesure en continu des émissions à l'incinérateur (appel d'offres 2023-55-127), à Consulair inc., pour une dépense estimée à 349 781,60 \$ avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-27

Attribution d'un contrat de services de collecte, transport et élimination des cendres volantes et des chaux usées de l'incinérateur à intervenir avec Stalex Canada inc.

[Document d'aide à la décision APP-2024-016](#)

ATTENDU la demande de soumissions;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-54 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De conclure le contrat de services de collecte, transport et élimination des cendres volantes et des chaux usées de l'incinérateur à intervenir avec Stalex Canada inc. (avis d'intention 2023-80-189), pour une dépense estimée à 2 704 583 \$, avant l'indexation prévue au contrat et les taxes applicables, pour la durée initiale de cinq ans, conformément aux termes du contrat, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-016, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-28

Approbation de la résolution 2023-175 « Amendement au règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis »

[Document d'aide à la décision TMD-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'approuver la résolution 2023-175 « Amendement au règlement 134 concernant les titres de transport de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 30 novembre 2023, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2024-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-29

Dépôt des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023
[Document d'aide à la décision TMD-2024-002](#)

Le rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-00-30

Approbation de la résolution 2023-183 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis »
[Document d'aide à la décision TMD-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'approuver la résolution numéro 2023-183 « Désignation de personnes à titre d'inspecteurs pour l'application des règlements numéro 134 et 135 de la Société de transport de Lévis », adoptée par cette société, le 30 novembre 2023, afin de désigner à titre d'inspectrice et d'inspecteur, pour le compte de cette société, les employées et employés dont le nom figure sur cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-31

Feux de circulation temporaires à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier et de la rue des Arpents (secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision TMD-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

De ne pas procéder au déplacement des feux de circulation temporaires situés à l'intersection du boulevard Wilfrid-Carrier et de la rue des Arpents (secteur Lévis) pour des raisons de fluidité et de sécurité routière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-32

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-31 modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-31 modifiant le Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2024-002.

Ce règlement a pour objet d'apporter des modifications au Règlement RV-2023-34-14 établissant un programme d'aide pour l'acquisition de couches lavables et de produits d'hygiène lavables afin d'ajouter les disques menstruels à la liste des produits acceptés, modifier le délai limite pour les produits d'hygiène lavables et modifier l'exigence relative à la preuve de résidence.

CV-2024-00-33

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-32 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-32 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV-2024-00-34

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-33 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-33 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2024-00-35

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-34 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-34 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV-2024-00-36

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-35 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-35 décrétant

un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2024-00-37

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-36 décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-36 décrétant un emprunt de 60 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2024-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 60 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2024-00-38

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (tracé du ruisseau Rouge, zones C2597 et C2598, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-066](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-066.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour la cartographie du ruisseau Rouge de manière à refléter le lit réel du cours d'eau dans les zones C2597 et C2598 (secteur Lévis).

CV-2024-00-39

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la superficie minimale de couverture végétale pour les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-072](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-072.

Ce règlement a pour objet :

- de remplacer les dispositions spécifiques applicables aux zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, M1755 et H1759 afin que soit exigé un pourcentage d'au moins 50% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
- de remplacer la disposition spécifique applicable à la zone H1753 afin que soit exigé :
 - ✓ un pourcentage d'au moins 30% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale dans la portion A de cette zone identifiée au plan du nouvel article 426.8, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
 - ✓ un pourcentage d'au moins 50% de la superficie totale d'un terrain devant être sous couverture végétale dans la portion restante de cette zone, et ce, afin de préserver la recharge de la nappe phréatique;
 - ✓ d'exclure de la notion de couverture végétale l'espace sous couverture végétale sur un toit dans les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759.

CV-2024-00-40

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-102](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-102.

Ce règlement a pour objet d'ajouter la classe d'usage C300, véhicules lourds (camions, autobus, véhicules récréatifs, bateaux, avions, machineries industrielles ou agricoles, équipements et accessoires d'entretien motorisé lourd (tondeuse, souffleuse, remorque, etc.), dans la zone C2408, et d'y

prévoir les normes et spécifications applicables.

CV-2024-00-41

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-109](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-109.

Ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage spécifique de construction, inclus dans la classe d'usages multiple C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, et ce, sans possibilité de faire de l'entreposage extérieur, à la grille des spécifications de la zone I1228, et d'y prévoir les normes et spécifications applicables.

CV-2024-00-42

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-41 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2024-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-41 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision TMD-2024-006

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement sur une partie des rues Berlioz, Christ-Roi, Pampalon (secteur Lévis), Courchevel (secteur Saint-Romuald), des Pionniers (secteur Saint-Nicolas), de Saint-Romuald (secteur Saint-Romuald), du Moulin (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), du Centre-Hospitalier (secteur Charny), Saint-Vincent (secteur Saint-Romuald) et Ferdinand-Demers (secteur Charny).

CV-2024-00-43

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (tracé du ruisseau Rouge, zones C2597 et C2598, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-066](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-066.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-44

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la superficie minimale de couverture végétale pour les zones H1647, H1651, H1657, H1658, H1659, H1753, M1755 et H1759, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-072](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-29 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-38 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-072.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-45

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-102](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-30 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-102.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-46

Adoption du Projet de règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage commercial dans la zone I1228, parc industriel, secteur Saint-Romuald) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-109](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-109.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-47

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment et à la marge de recul arrière pour la zone M2671, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-121](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution

CE-2024-00-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-14.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-48

Adoption du Règlement RV-2023-34-27 modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2023-109](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-27 modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins a pour objet de modifier, pour l'année 2023, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-06 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-34-27 modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-49

Adoption du Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville

[Document d'aide à la décision FIN-2023-048](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-28 sur

le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville a pour objet de mettre à jour la tarification applicable pour l'ensemble des biens et services offerts par la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-38 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2023-34-28 sur le coût des permis, des licences et de la tarification pour les biens et les services offerts par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-50

Adoption du Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024

[Document d'aide à la décision FIN-2023-049](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024 a pour objet :

- d'imposer la taxe foncière générale et de fixer les taux de celle-ci en fonction des sept catégories d'immeubles et d'imposer des taxes foncières spéciales pour financer les dépenses relatives à certaines dettes des ex-municipalités et les sommes que la Ville doit verser au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à une convention ou une entente conclue conformément à la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*, telle qu'elle se lisait le 30 juin 2011;
- d'exiger des compensations pour certains services municipaux ;
- d'exiger des compensations pour les services municipaux dont bénéficient certains immeubles exempts de taxes ;
- de prévoir les modalités de paiement des taxes et des compensations ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2023-34-29 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2024.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition. Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin dépose un document intitulé « Budget 2024 et PQI 2024-2028 », comprenant une série de 35 questions.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-00-51

Adoption du Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

[Document d'aide à la décision FIN-2023-060](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2024, d'une occupante ou d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-11-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2023-34-30 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2024 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-00-52

Adoption du Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre) dans la zone M2558, à proximité de l'intersection des boulevards Alphonse-Desjardins et Étienne-Dallaire, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-127](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter la classe d'usages P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la zone M2558 et d'y prévoir les normes et spécifications applicables ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2023-34-01 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-06-68.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-53

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-00-54

Félicitations au *Tournoi international Atome M11 Desjardins de Lévis*

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les organisatrices, les organisateurs et les bénévoles pour l'organisation de 54^e édition 2024 du *Tournoi international Atome M11 Desjardins de Lévis*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-00-55

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 heures 47, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
